

L'hon. M. Coté: Comment pouvez-vous nous demander d'adopter, sans un mot d'explication, un bilan qui n'est pas un bilan honnête et qui n'indique pas tous les engagements? Vous avez tâché d'éliminer la dette, et en même temps de la maintenir. Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée. Si vous voulez réorganiser à l'instar d'une compagnie ordinaire, il vous faudra éliminer certains engagements. Après leur élimination, vous n'avez plus à vous en occuper dans les bilans futurs. Mais dans le cas actuel vous maintenez en existence la dette, puis vous demandez qu'elle ne soit pas révélée dans le bilan.

M. MATTHEWS: Le sénateur Coté a dit ou déduit que ce bilan n'est pas un honnête état de fait. Nous contestons cette allégation pour la raison suivante: ce qui s'est réellement produit à l'égard du Trust des titres—comme nous avons tâché de l'expliquer au sénateur Meighen l'autre jour—c'est que la dette est maintenue en existence entre les corporations comprises dans le Réseau. Mais lorsque le Réseau—ou sa situation comme entreprise consolidée—est présenté au public, il est alors présenté régulièrement, pourvu que cette mesure législative soit adoptée. Le cas ressemble à tout groupe de compagnies. Vous avez vos engagements de l'une envers l'autre, mais vous ne les portez pas dans votre bilan consolidé destiné au public. Tel est l'objet du Bill—d'établir au sein d'un réseau son rapport corporatif, aux fins de conserver les priorités à concurrence de \$136,000,000...

Le très hon. M. MEIGHEN: C'est exact, et vous avez expliqué le Trust des titres. Mais vous faites quelque chose d'extraordinaire—j'accepte vos raisons—vous créez une nouvelle compagnie dans le Réseau afin d'éliminer ces engagements. C'est un procédé vraiment extraordinaire. Si vous êtes obligé de l'employer, je l'accepte, mais je vous conjure de révéler les faits essentiels, au moins par une apostille, pour que le public ait quelque avertissement.

L'hon. M. DANDURAND: En d'autres termes, quand vous entreprenez d'analyser la psychologie de votre esprit, vous constatez une particularité extraordinaire: vous sortez des réalités que présente le bilan, et vous dites qu'en votre qualité de propriétaire ou d'actionnaire fournissant les fonds, vous voulez qu'on vous rappelle que vous les avez avancés.

Le très hon. M. MEIGHEN: Assurément.

L'hon. M. DANDURAND: Nous sommes tous actionnaires. Nous voulons être à même d'examiner le montant de notre mise de fonds.

Le très hon. M. MEIGHEN: Oui, mais nous voulons que ceux qui demanderont une plus ample dépense d'argent le constatent.

L'hon. M. DANDURAND: Vous parlez de l'avenir, et cela est hors de propos avec un bilan régulier. Vous dites: "Nous voulons perpétuer ce relevé historique pour notre propre protection contre notre propre inclination."

Le très hon. M. MEIGHEN: Nous ne pouvons pas dire que le public canadien est une seule personne. La situation est telle que nous aurons un frein pour résister à la pression constante.

L'hon. M. DANDURAND: Je ferai remarquer que chaque année vous avez le bilan du chemin de fer. Ce bilan est soumis au Comité des Chemins de fer, aux Communes. Je relève les dépenses effectuées et les futurs besoins en mises de fonds. Puis nous avons le déficit. Le tableau complet de la situation est présenté au Parlement, la discussion intervient, et tous les journaux sont absolument au fait de la situation réelle. Au cours des vingt dernières années, des demandes extraordinaires de plus amples mises de fonds ont été adressées au Parlement, et si nous faisons un examen de conscience et que nous nous efforcions de présenter un tableau complet, je pourrais indiquer la responsabilité du Sénat du Canada à l'égard de certaines dépenses qui n'étaient pas justifiables. C'est de l'histoire, mais mon honorable ami devrait savoir qu'il appartient à la Chambre des communes et au Sénat de décider s'ils iront plus loin dans la voie des